Alligny-en-Morvan

Bulletin Municipal n°64 Juillet 2021

Dans ce numéro

Billet du Maire	1
Les Décisions du Conseil Municipal	3
Les Finances Communales	3
Adressage	6
CCAS	8
Etat-Civil	8
Alligny Pratique	9
Infos diverses	10
Le Coin des écoliers	12
La Vie Associative	13
Le Musée	20
Communauté de Communes	23

LE BILLET DU MAIRE

L'été venant, la vaccination aidant, on pensait pouvoir enfin être libérés des contraintes sanitaires. Hélas un nouveau variant pointe son nez et notre horizon s'assombrit à nouveau.

Profitons donc de ce cours répit pour participer aux diverses festivités qui sont proposées avant que de nouvelles restrictions nous en empêchent.

Fanfare d'Asquins sur le marché le 30 juillet, concert de l'atelier de musique ancienne le 31 juillet à l'église, concert à la salle des fêtes le 5 août, camion d'alimentation culturelle les 29 juillet et 26 août…autant d'occasions de sortir de chez soi sans oublier le marché chaque vendredi.

Du côté de notre gros chantier de la Maison des Générations, les travaux avancent pour le moment à un bon rythme. Nous espérons que les matériaux n'augmenteront pas dans des proportions exagérées vu les circonstances actuelles.

Autre dossier que nous aimerions finaliser rapidement : l'adressage.

Nous avons fourni un gros travail de repérage et dénomination des rues.

Il reste maintenant à entrer chaque adresse dans la base de données nationale, travail fastidieux mais indispensable. Nous attendons surtout que l'entreprise Enseignes et Lumières procède à la pose des panneaux de rue et des numéros prévue en principe cet été.

Profitez bien de votre été en restant tout de même prudents.

Marie-Christine GROSCHE

Commune D'ALLIGNY-EN-MORVAN

Imprimé par nos soins

Les Décisions du Conseil Municipal

MAISON DES GÉNÉRATIONS

✸ L'entreprise Scopeau initialement retenue pour le lot n°5 Menuiseries Intérieures ayant résilié le marché, une nouvelle consultation a été lancée. Deux entreprises ont répondu, la SARL Belorgey pour un montant de 26 857,91 € HT et la Menuiserie Brade pour un montant de 20 638,50 € HT. Le lot n°5 a été attribué à la Menuiserie Brade.

✸ Une assurance dommages-ouvrage étant nécessaire et Groupama notre assureur n'ayant pas souhaité répondre, le choix du Conseil Municipal s'est porté sur MAF Assurances (Mutuelle des Architectes Français) pour un montant de 12 267,47 €, frais de courtage inclus.

TRAVAUX

Suite à un sinistre, le pont de Champcreux nécessitant d'importantes réparations, deux devis ont été reçus. L'un de l'entreprise Deblangey pour un montant de 17 700€ TTC et l'autre de l'entreprise Môme pour un montant de 10 896€ TTC.
Le Conseil Municipal a décidé de confier les travaux à l'entreprise MÔME.
Il est à noter que Monsieur MÔME étant membre du Conseil Municipal, il n'a pas participé à la discussion, ni au vote.

BIENS SANS MAÎTRE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure d'acquisition de plein droit de biens sans maître peut être diligentée concernant les parcelles suivantes : section AI n°64 et 65 – section H n°273 - 274 –456 - 457 - 458 – 462 – 544 – 545 – 549 – 551.
Ces parcelles font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.
Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à réaliser une enquête afin de vérifier ces informations et à signer tout document relatif à cette affaire.

ADRESSAGE

Le Conseil Municipal a validé les 78 noms de rues proposés par le groupe de travail.

PERSONNEL COMMUNAL

Remplacement de Madame Sonia OCHI pendant son congé maternité par Madame Alisson RODRIGUES.
Remplacement de Monsieur Sylvain TOURNOIS pendant son congé maladie par Monsieur Laurent GOULOIS.

INSTRUCTION PERMIS DE VOIRIE

Suite à une proposition du Conseil Départemental de la Nièvre, le Conseil Municipal a décidé d'accepter un accompagnement gratuit pour l'instruction des permis de voirie nécessaires lors de l'installation de la fibre sur notre commune.
D'autre part, la commune ne disposant pas d'un règlement de voirie détaillé, le Conseil Municipal a validé les fiches techniques proposées par le Conseil Départemental.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Afin de faciliter les procédures, le Conseil Municipal a décidé de confier l'organisation du marché au comité des fêtes qui a créé à cet effet une commission marché.
La commune est représentée dans cette commission à titre consultatif uniquement.
Le Conseil Municipal a en outre fixé la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 180€.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le transfert de compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs. Cette compétence concerne l'organisation des transports.

DON DE PARCELLES

Madame Ginette LEVEUF ayant souhaité faire don à la commune de deux parcelles cadastrées section C n°239 et 251 d'une superficie totale de 1 ha 81 a 40 ca, le Conseil Municipal accepte cette donation.

Les Finances Communales

Le Compte Administratif est constitué des sommes réelles reçues ou dépensées en 2020. Il constitue le bilan de l'année écoulée.

Compte Administratif du Budget Commune

Dépenses de fonctionnement 2020
458 632,52 €

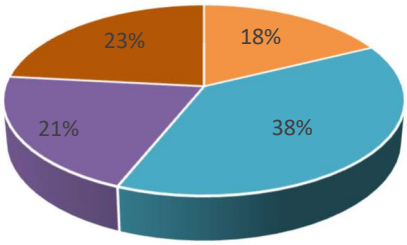

- Chapitre 011 Charges à caractère général (eau, électricité, téléphone, carburants, entretien des bâtiments et des véhicules,taxes foncières…) 81 388,90€
- Chapitre 012 Charges de personnel et cotisations 176 106,61€
- Chapitre 014 Reversement Impôts (FNGIR) 94 061€ (montant alloué par l'État à la commune qui le reverse à l'État!!)
- Article 65 Charges de gestion courante (subventions aux associations, contributions aux organismes, indemnités des élus...) 107 076,01€

Recettes de fonctionnement 2020
617 971,29 €

- Chapitre 70 Vente concessions cimetière, redevance occupation domaine public EDF et Orange et remboursements divers 10 455,57 €
- Chapitre 013 Atténuation de charges (remboursement supplément familial) 1 517,00 €
- Chapitre 73 Impôts et Taxes 228 535,34 €
- Chapitre 74 Dotations diverses versées par l'État 354 989,65 €
- Chapitre 75 Revenus des immeubles et locations salle des fêtes 22 219,96€
- Chapitre 77 Produits exceptionnels (Dons, vente…) 253,77€

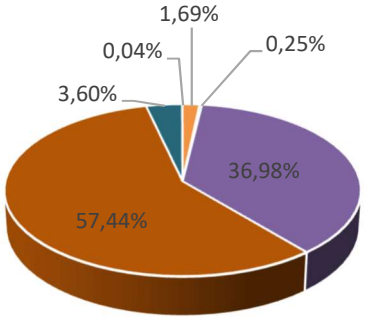

Dépenses d'investissement 2020
50 032,78 €

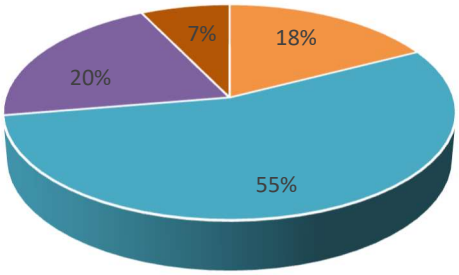

- Chapitre 16 Remboursement emprunts 8 737,03 €
- Travaux Maison des Générations 27 470,75 €
- Réfection du mur du cimetière 4ème tranche 10 195,00 €
- Réfection du mur du cimetière 5ème tranche 3 630,00 €

Recettes d'investissement 2020
288 574,47 €

- Chapitre 10 Remboursement FCTVA 19 823,00 €
- Chapitre 10 Affectation du résultat 2019 103 815,47 €
- Subventions Conseil Dépatemental et Etat (DETR) pour achat Maison des Générations 62 300,00 €
- Subvention Etat (DETR) pour travaux Maison des Générations 95 039,10 €
- Subvention Etat (DETR) pour adressage 7 296,90 €
- Chapitre 16 Caution 300 €

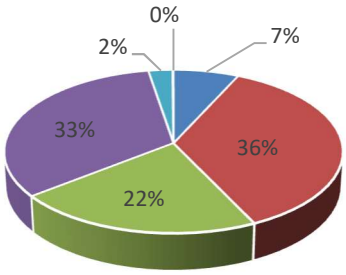

Le Compte Administratif des budgets annexes est consultable sur le site Internet de la commune : www.alligny-en-morvan.fr Rubrique Conseil Municipal – Budget communal

Commune D'ALLIGNY-EN-MORVAN

Budget Commune 2021

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (location de la salle polyvalente, loyers des logements communaux,…) des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des ventes de concessions au cimetière, des taxes d'affouage … et du résultat reporté de l'année précédente (soit 490 556,11 €). Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2021 à 920 558,11€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services payées et les subventions versées aux associations.
Les salaires et charges représentent 202 561,00€.
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue d'une part l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau soit, pour 2021, un montant de 284 810,50€ et d'autre part les dépenses imprévues soit pour cette année
37 638,60€. Le total des dépenses, y compris les 284 810,50€, représente 920 558,11€.

Le budget de fonctionnement est donc équilibré à 920 558,11€ en dépenses et en recettes.

Les recettes de fonctionnement des communes sont incertaines aussi le choix a été fait de minimiser le montant des dotations attendues.

Fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
Chapitre 011 Charges à caractère général	168 171,00 €	002 Résultat	490 556,11 €
Chapitre 012 Charges de personnel	202 561,00 €	Chapitre 013 Rembt supplémt familial, CPAM	850,00 €
Budgets annexes, Indemnités élus, subventions (65)	133 266,01 €	Chapitre 70 Affouages, concessions cimetière	7 921,00 €
Charges financières (66)	50,00 €	Chapitre 73 Impôts et taxes	149 100,00 €
Dépenses imprévues (022)	37 638,60 €	Chapitre 74 Dotations	248 931,00 €
Virement à la section investissement (023)	284 810,50 €	Chapitre 75 - Loyers	15 700,00 €
Reversement impôts (73923)	94 061,00 €	7788 Produits exceptionnels Remb Assurance	7 500,00€
TOTAL DEPENSES	920 558,11 €	TOTAL RECETTES	920 558,11 €

Les subventions, participations et cotisations comprises dans le chapitre 65 en dépense s'élèvent à 71 260,00€ et sont constituées des participations à différentes associations (élus ruraux, élus de la montagne …) qui apportent une aide précieuse aux petites communes en défendant leurs intérêts au niveau national, au SIEEEN qui s'occupe notamment de l'éclairage public, au PNRM, au SIRP (33 000,00€ pour les écoles), au Service Départemental d'Incendie et de Secours et aux associations communales qui en font la demande (Comité des fêtes, bibliothèque, Lai Vie Haute …)

La section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

Les dépenses d'investissement : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les recettes d'investissement : constituées du FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA payée sur les investissements réalisés 2 ans auparavant) et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives au projet de la Maison des Générations ou bien à l'adressage...).

Investissement			
Dépenses		**Recettes**	
Résultat (001)		001 Résultat	224 975,22 €
(16) Emprunts, cautions	9 000,00 €	FCTVA (10222)	7 734,00 €
		13 Subventions	566 285,00 €
20 21 23	1 451 825,65 €	16 Cautions et emprunt	300 400,00 €
		Autofinancement (021)	284 810,50 €
(022) Dépenses imprévues	108 858,60€	1068 Excédent	185 479,53 €
(041) Intégration étude Maison des Générations	7 020,00 €	(040) Intégration étude Maison des Générations	7 020,00€
TOTAL DEPENSES	1 576 704,25 €	TOTAL RECETTES	1 576 704,25 €

Le budget est équilibré en investissement à 1 576 704,25€ en dépenses et en recettes.
Des programmes de travaux et d'achats ont été établis pour l'année 2021.
Le montant prévisionnel total est de 1 451 825,65€ en dépenses (dont 1 149 827,65€ pour la Maison des Générations).

Budget Annexe Gîte 2021

Le budget du gîte s'élève à 31 566,00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 1 000,00 € en dépenses et en recettes d'investissement.
Le gîte communal a besoin de 11 997,75 € du budget principal pour équilibrer ses comptes. Bien que l'emprunt soit terminé cette subvention est nécessaire suite aux annulations dues au Covid 19.
De petits programmes d'investissement d'un total de 1 000€ sont prévus, il s'agit de commencer à prévoir le changement de la literie et d'acquérir quelques meubles.

Budget Annexe Assainissement 2021

Le budget assainissement s'élève à 27 161,32 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 26 367,39 € en dépenses et en recettes d'investissement.

En 2021, comme en 2020, il ne sera pas nécessaire d'abonder le budget assainissement.

Budget Annexe CCAS 2021

Le budget du CCAS s'élève à 3 500,00€ en dépenses et en recettes.
La recette est constituée d'une subvention communale de 2 074,26€ et d'un excédent reporté de 1 425,74€. La dépense est constituée de l'achat de colis de Noël pour les personnes de 78 ans et plus pour un montant de 3 100,00€ et de dons ou secours imprévus pour un montant de 400,00€.

NOTIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU MAIRE D'ADRESSAGE ET DE NUMÉROTATION

Vous trouverez ci-dessous les deux arrêtés concernant l'adressage et la numérotation.

Pour information :

Nul ne peut à quelque titre que ce soit faire obstacle à l'apposition ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie des numéros apposés.
Nul ne peut mettre obstacle à l'apposition de plaques de rue sur la façade de sa maison.

Les opérations de pose des plaques et numéros devraient débuter dans l'été.

2021/29

Commune d'Alligny-en-Morvan

Arrêté dénomination des voies et places publiques

Le Maire d'Alligny-en-Morvan,

Vu les articles L. 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019/42 du 23 octobre 2019 du Conseil Municipal ayant décidé de mettre en place la dénomination des voies et le numérotage des habitations de la commune, et autorisé l'engagement des démarches afférentes à leur mise en œuvre,

Vu la délibération n°2021/21 du 08 avril 2021 du Conseil Municipal décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques d'Alligny-en-Morvan,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation et que l'apposition sur les façades des maisons de plaques indicatives du nom des rues et places publiques s'inscrit au nombre de ces mesures,

ARRETE

Article 1er : La dénomination des rues et places publiques de la commune est matérialisée par l'apposition, par les soins ou sous le contrôle de la municipalité et aux frais de la commune, de plaques indicatives.

Article 2 : Ces plaques émaillées de 25 centimètres de haut sur 45 centimètres de large sont apposées sur la façade de chaque maison ou mur de clôture formant un angle de rue, place ou carrefour, autant que possible au-dessus du rez-de-chaussée, de telle manière qu'elles soient normalement lisibles de la chaussée.

Article 3 : Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à l'apposition de ces plaques, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de celles apposées.

Article 4 : Aucune dénomination n'est admise que celle officiellement et régulièrement décidée par le conseil municipal. L'apposition, à l'initiative des particuliers, de toute plaque conforme à cette dénomination est subordonnée à une autorisation de l'autorité municipale.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

SOUS-PREFECTURE DE CHATEAU-CHINON
Reçu le
25 JUIN 2021
Application de l'article 2
de la loi n° 82 213 du 2 Mars 1982 modifiée

Fait à Alligny-en-Morvan, le 24 juin 2021

Le Maire,

MAIRIE d'ALLIGNY-en-MORVAN
NIEVRE

Marie-Christine GROSCHE

Commune d'Alligny-en-Morvan
Arrêté relatif au numérotage des maisons

2021/30

Le Maire d'Alligny-en-Morvan,
Vu les articles L.2212-1, L2212-2 et L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2019/42 en date du 23 octobre 2019 du Conseil Municipal décidant de mettre en place la dénomination des voies et le numérotage des habitations de la commune, et autorisant l'engagement des démarches afférentes à leur mise en œuvre,
Vu la délibération n°2021/21 en date du 08 avril 2021 du Conseil Municipal décidant le numérotage des habitations et la dénomination des voies de la commune,
Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,
Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des habitations est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 - Le numérotage des maisons est assuré dans la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté.

Article 2 – Il est prescrit la numérotation de toutes les rues de la commune.

Article 3 - Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale.

Article 4 - La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche de cette rue.
La numérotation est continue. Il n'existe pas de numéro 13.

Article 5 - Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque en émaille de 10 centimètres de haut sur 15 centimètres de large, portant en chiffres arabes blancs sur fond rouge foncé, le numéro de l'immeuble. La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut sur la boîte aux lettres.

Article 6 - Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.

Article 7 - Les frais d'entretien et de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires.

Article 8 – Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 9 - Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 10 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 11 – Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet, au cadastre, et notifié aux intéressés par le biais d'un affichage en Mairie et d'une insertion dans le bulletin municipal.

SOUS-PREFECTURE DE CHATEAU-CHINON
Reçu le
25 JUIN 2021
Application de l'article 2
de la loi n° 82 213 du 2 Mars 1982 modifiée

Fait à Alligny-en-Morvan, le 24 juin 2021

Le Maire,

MAIRIE d'ALLIGNY-en-MORVAN
NIEVRE

Marie-Christine GROSCHE

Commune
D'ALLIGNY-EN-MORVAN

Centre Communal d'Action Sociale

Cette fois-ci, c'est avec plaisir que nous nous retrouvons par l'intermédiaire de notre journal !
Espérons que nous voyons le bout de ce Corona qui a donné bien des soucis et de la tristesse aux personnes qui y ont été confrontées!
Nous avons répondu au mieux aux besoins de nos administrés quand ceux-ci en ont éprouvé le besoin!
Nos aînés ont été super quant à la vaccination, ils n'ont pas hésité à la faire.
Notre pharmacien a également procédé à la vaccination ce qui a évité, pour plusieurs d'entre nous, de faire de la route !
nous allons progressivement retrouver notre vie d'avant, espérons-le !!
L'été est arrivé, attention à la chaleur mais je sais par expérience que ce sont encore nos aînés les plus raisonnables.
Nous sommes à votre écoute en cas de besoin n'hésitez pas à nous contacter.

Nicole Ducreux

Joies et Peines

1er semestre 2021

Ils se sont dit « oui »

Philippe BARBOTTE et Martine THIBAULT, le 05 juin 2021
Benoit LENOIR et Juliette BOUCHER, le 19 juin 2021

Bonjour Bébé

Yaël OCHI REGAZZONI
le 19 avril 2021

Ils nous ont quittés

<u>Décès hors commune</u>
Adrienne LAURE veuve BEAUJEAN, le 21 août 2020
Héliane COLLENOT veuve NAZARET, le 26 février 2021
Suzanne MONTOUILLOUT veuve MÔME, le 28 avril 2021
Mauricette FABUREL-COURTENAY veuve BOURGEOIS, le 11 mai 2021
Jean-Pierre MÔME, le 28 mai 2021

Les décès qui figurent ci-dessus sont ceux qui ont été retranscrits sur les registres d'état-civil (décès sur la commune ou personne domiciliée à Alligny).
Si vous souhaitez faire paraître un décès qui n'est pas dans ce cas vous pouvez contacter la Mairie.

La Mairie est ouverte au public
du lundi au samedi
de 9h00 à 12h00

Permanence téléphonique
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (sauf le mercredi après-midi)
et le samedi de 9h00 à 12h00
au 03 86 76 13 50

Bureau de Poste

Horaires d'Ouverture :
Du mardi au vendredi
de 8h30 à 10h00 et de 14h30 à 16h00.

Garderie Périscolaire

La garderie est ouverte pendant la période scolaire dans les locaux de la cantine.
Les horaires :
Matin : 7h00 à 8h50
Soir : 16h20 à 19h00
Le tarif est de 1,50€ le matin
et de 2,50€ le soir (goûter compris)

Point Internet-Bibliothèque

Un ordinateur avec connexion Internet est disponible dans les locaux de la Bibliothèque aux heures de permanences des bénévoles soit :
-lundi de 15h à 17h
-mercredi de 14h à 16h
- vendredi de 15h à 17h
-samedi de 9h30 à 11h30

Rappel

Si vous êtes nouveaux habitants d'Alligny-en-Morvan, merci de vous présenter au secrétariat de Mairie.

Repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile est proposé par le Centre Social.
Pour tous renseignements vous pouvez le contacter au 03.86.84.52.52.
Tarifs : 9 € par repas.

Recensement citoyen

Les jeunes Français et Françaises doivent se présenter en Mairie dans le mois où ils atteignent leurs **16 ans** afin de se faire recenser.
Cette démarche de recensement obligatoire leur permet notamment de s'inscrire aux examens et concours et de participer à la journée d'appel de préparation à la défense.

Pour toute information s'adresser à la Mairie.

Déchetterie de Montsauche

Déchets admis :
Gravats inertes, encombrants, cartons, papiers et autres cartons, déchets verts, ferraille, verre, emballages en mélange, huiles moteur, textiles, déchets ménagers spéciaux, batteries, pneumatiques.

Horaires d'hiver :
(1er octobre au 31 mars)
Lundi et samedi :
10h00 à 13h00
et 14h00 à 17h00
Mercredi : 14h00 à 17h00
Vendredi : 14h00 à 17h00

Horaires d'été :
(1er avril au 30 septembre)
Lundi et samedi :
10h00 à 13h00
et 14h00 à 18h00
Mercredi : 14h00 à 18h00
Vendredi : 14h00 à 18h00

Contact déchetterie : 03.86.78.81.92
Encombrants, prendre rendez-vous au 03.86.79.43.99

Conteneurs du cimetière

Les conteneurs verts placés au cimetière sont exclusivement destinés aux déchets du cimetière. ***Il est formellement interdit d'y déposer des ordures ménagères.***

Points d'apport volontaire

Il existe 4 points d'apport volontaire dans notre commune, destinés exclusivement au tri des déchets.
Il est formellement interdit d'y déposer des sacs d'ordures.
Des poursuites pourront être engagées.

Panne d'électricité

En cas de panne d'électricité vous pouvez **contacter directement les services ENEDIS au 09.72.67.50.58.**

Les inscriptions sur les listes électorales se font tout au long de l'année.
Concernant les éventuelles erreurs d'état-civil sur vos cartes électorales, vous pouvez déposer une demande de correction en ligne à :
https://www.service-public.fr/particulier/vosdroits/R49454

Commune D'ALLIGNY-EN-MORVAN

CONTENEURS POUBELLES

Nous vous rappelons que les gros conteneurs situés dans les hameaux sont réservés aux habitations qui ne sont pas ramassées en porte à porte et aux résidents secondaires qui ne sont pas présents le jour de la collecte.

Si vous êtes ramassés devant chez vous, il est interdit de mettre vos ordures dans ces bacs.

Dans certains hameaux, devant les incivilités répétées, la Communauté de Communes a déjà procédé à des retraits de conteneurs ce qui pénalise injustement les personnes qui respectent les consignes.

Si vous êtes ramassés à votre porte vos sacs doivent être déposés devant chez vous la veille du ramassage et nulle part ailleurs !!

CHANGEMENT D'ADRESSE

L'adressage sera probablement officiellement mis en place à l'automne, le site officiel www.service-public.fr permet aux administrés de communiquer gratuitement leur changement de coordonnées aux principaux organismes publics et privés à partir de la page : **« changement d'adresse en ligne ».**

Vous recevrez prochainement un courrier vous indiquant votre nouveau nom de rue et votre numéro.
Votre adresse pourra toujours indiquer le nom de votre hameau si vous le souhaitez.
Il vous suffira d'indiquer celui-ci entre le nom de rue et la commune.

Nous vous rappelons que si vous souhaitez être informés par mail (manifestations, spectacles, avis de coupure d'électricité, alerte météo, avertissements de la gendarmerie…) vous pouvez nous envoyer votre adresse mail à : alligny.morvan@wanadoo.fr
Nous conserverons ainsi votre adresse pour les prochains envois.

PRÉVENTION DES FEUX DE VÉGÉTATION

La Préfecture recommande la plus grande vigilance afin d'éviter les feux de broussailles cet été.
Dans ce but, elle a émis les recommandations suivantes :

- Respecter l'interdiction de brûlage,
- Être vigilant et respecter les règles concernant les feux type feux d'artifice, lâcher de lanternes…
- Procéder aux opérations de débroussaillage nécessaires afin de limiter les risques de propagation d'incendie dans les zones potentiellement exposées aux feux.

Dispositif canicule 2021

Comme chaque année, un registre spécifique est ouvert en Mairie dans le cadre du plan canicule.
Il serait souhaitable que les personnes fragiles, vulnérables pendant les périodes de fortes chaleurs s'inscrivent sur celui-ci.

La Taxe Foncière 2021

A partir de 2021, les communes perçoivent la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) venue compenser la perte de ressources liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'État a en effet transféré aux communes l'ancien taux départemental de TFPB qui s'ajoute désormais au taux habituel de TFPB communal. Le transfert du taux départemental à la commune est neutre pour les contribuables. La commune n'ayant pas modifié son taux de référence de TFPB 2021, c'est le taux global voté l'année dernière par la commune et le département qui s'applique.
La part excédentaire par rapport à l'ex taxe d'habitation est reversée à l'État. La commune perçoit exactement le même montant qu'auparavant.

Si vous créez votre entreprise et que vous souhaitez un encart dans le prochain bulletin municipal, contactez le secrétariat de Mairie

Déclaration des locations de tourisme

Depuis janvier 2020, la déclaration d'activité d'hébergement doit se faire en ligne sur le site www.declaloc.fr et non plus à la Mairie.
Tous les hébergements de tourisme proposés à la location doivent être déclarés lors de leur ouverture.

La Municipalité remercie :

- Monsieur et Madame RACT-MUGNEROT pour leur don de 35€ au profit du CCAS
- Madame Christine PIGNALET pour son don de 50€ à la commune en remerciement du prêt de salle gratuite pour ses séances de sophrologie
- Monsieur Ginette LEVEUF pour son don de deux parcelles à la commune
- Monsieur BARD Jean-Luc pour son don de 50€

Tous les élèves de l'école d'Alligny ont participé à l'exposition « L'Arbre, vie et usages », qui a eu lieu dimanche 27 juin à la salle des Bruyères d'Alligny en Morvan.

Les élèves de maternelle ont fabriqué des arbres colorés en papier mâché ainsi que des arbres représentant les 4 saisons et les élèves de primaire ont représenté des arbres par des dessins.

Les enfants sont allés visiter l'exposition et leurs œuvres lundi 28 juin.

Rencontre et loisirs

Ouf ! enfin ! nous allons pouvoir recommencer à jouer, tricher, rire, bref nous lâcher un peu après une longue interruption !
Le besoin de se retrouver et de profiter de ces moments de convivialité commençait à devenir urgent!
Je vous donne donc rendez-vous à partir du mois d'août le mardi après-midi à la mairie de 14h à 17 h.
A bientôt. Nicole

GENERATIONS MOUVEMENT
- CLUB DES GENETS D'OR -

Après cette longue période de confinement, le club des Genêts d'Or s'est retrouvé à l'Auberge d'Alligny en Morvan pour un moment convivial autour d'un repas concocté par son chef Emmanuel Branlard.

Nos ainés ont pu partager, échanger dans la bonne humeur et finir avec des parties de cartes et scrabble.

Nos prochaines rencontres seront : un goûter en juillet (date non définie) et un repas en septembre. Celles du dernier trimestre seront communiquées ultérieurement.

Une pensée particulière pour Maxime Guillemenot qui nous a quittés dernièrement.

Le Président Guy Humbey

COMITE DES FÊTES

Après un début d'année compliqué nous avons pu organiser notre traditionnelle brocante de début juillet.

Malheureusement il n'y aura pas eu de bal ni de buvette pour le 14 juillet. À l'heure où nous avons pris notre décision, les conditions d'accueil étaient encore trop incertaines.

Notre loto devrait être organisé courant septembre voire octobre, la date n'étant pas encore fixée mais bien sûr nous vous tiendrons informés.

Notre page Facebook/Comité des Fêtes d'Alligny en Morvan
Notre mail : cdfallignyenmorvan@gmail.com

Toute l'équipe du comité des fêtes

LAI VIE HAUTE

Cette année la journée des Voies Antiques prévue à Gien n'aura pas lieu du fait de la crise sanitaire.
Nous n'avons pas pu nous réunir pour la préparation et assurer les répétitions.
Nous le regrettons tous.
RV en 2022 à GIEN.

La section randonnée organise une randonnée le premier samedi de chaque mois.
Départ de la salle des fêtes d'Alligny à 14H.
Pour toute information contacter C. LASSALLE 06 85 85 24 74 ou A. KERNE 06 30 33 63 49.

Nous organisons également chaque année une rando citadine un samedi en mai.
Pour 2022 ce sera à PROVINS.

LAI VIE HAUTE et la section RANDONNÉE PEDESTRE vous souhaitent un bel été.

DE FILS EN AIGUILLES

Enfin nous voyons la fin de tous ces mois de tensions avec le Corona !
Nous allons pouvoir nous retrouver comme d'habitude le vendredi de 14 h à 17 h à partir du 01/08/21 !
J'espère que cette reprise fera plaisir à beaucoup de tricoteuses ou brodeuses.
Nous respecterons les consignes qui nous seront préconisées.
A bientôt Nicole DUCREUX

Alligny en Morvan Patrimoine

Cette année un peu d'action, le dimanche 27 juin, nous avons participé à la journée du Petit patrimoine de Pays et des Moulins, exposition sur « l'Arbre, vie et usages » récompensée de 67 visiteurs venus découvrir ou nous expliquer les objets anciens en bois, raquettes, sculptures, jouets, et tous les outils nécessaires au travail du bois, la reconnaissance des essences de bois, mais aussi les dessins et de magnifiques reproductions d'arbres des élèves de l'école maternelle.

Le lundi matin, les deux classes ont visité l'exposition, très attentifs à tous les objets, et les plus grands à l'écoute des explications de Pierre Mathé sur la vie de l'arbre, ses maladies, son utilité et le travail du bois.
Merci à Annie, Colette, Micheline, Pierre et la bibliothèque pour leur aide à la mise en place ou permanence lors de ces 3 jours.

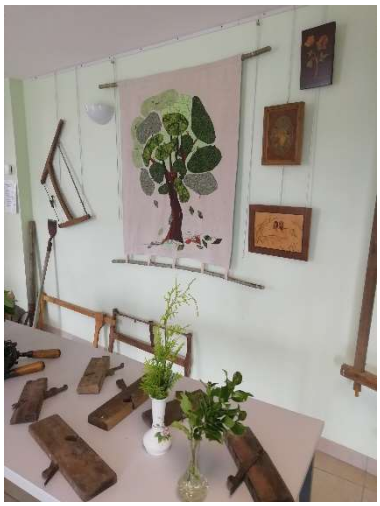

Autre bonne nouvelle, le camion d'alimentation culturelle reviendra les **jeudis 29 Juillet à 17h dans la cour de l'école et 26 Août à 17h vers la salle des fêtes** au bord du Ternin pour, comme d'habitude, un beau spectacle surprise gratuit d'une demi-heure.

Les réunions papotage « Patois » reprendront certainement à l'automne, en fonction de nouveaux adeptes nous pourrons évoluer sur l'organisation, le programme.

Sans activité lors des années 2020 et 2021 les cotisations de l'association sont suspendues ; cependant nous espérons vous retrouver nombreux lors de l'Assemblée Générale de Mars où nous ferons le bilan de ces 2 années si 'particulières' mais aussi discuter de l'avenir de nos lavoirs, chemins et leurs murets de pierres, nos vieilles 'pléchies', ces magnifiques queules à protéger et pourquoi pas en partenariat avec d'autres associations pour stimuler la dynamique…

Toute l'équipe vous souhaite un bel été,
Bernard, Catherine, Chantal

Les Accros de la lecture

Les « accros de la lecture » n'ont pas baissé les bras malgré l'atmosphère sombre qui planait sur notre territoire. Ont continué d'être assurés :

- **Les permanences,**
- **L'atelier d'écriture** le 1er lundi du mois.

Nous avons lancé en janvier avec la collaboration des enseignantes et des ATSEM de la maternelle et du CP **« L'échappée lecture »,** le prix jeunesse de la littérature organisé par la bibliothèque de la Nièvre sur l'ensemble du département. Les enfants ont eu à sélectionner par un vote, parmi les 8 livres qui leur ont été lus, celui qui a rencontré leur adhésion.

A ce jour, le livre plébiscité sur le département correspond aux choix des enfants d'Alligny, il s'agit d'« **une baignoire bien remplie ».**

Le prix jeunesse

Le déroulement du vote

Chaque enfant a reçu en cadeau pour sa participation un petit carnet « L'échappée lecture ». En même temps, et toujours dans le respect des gestes barrières et des consignes scolaires nous avons continué d'assurer, grâce à Chantal, le prêt de livres directement à l'école pour éviter le déplacement des élèves.

L'exposition « Toni et Vagabond ou comment faire un livre à partir de la comédie musicale d'Henri Dès » n'a pas pu leur être présentée et les animations autour de ce sujet ont dû être annulées. Cependant, elle est visible au Musée des nourrices et des enfants de l'Assistance Publique jusqu'au 22 juillet prochain. C'est l'occasion de venir très nombreux la découvrir en famille.

Le **C**ontrat **T**erritorial de **L**ecture de la **C**ommunauté de **C**ommunes **M**orvan **S**ommets et **G**rands **L**acs a entrepris depuis 2020 une odyssée littéraire et savoureuse. Littérature et gastronomie ont servi de base pour la construction de nombreuses animations jusqu'en 2022. Ce fut l'occasion de découvrir :
A Alligny le 1er Juin dans le jardin derrière le Musée un atelier sur le flan autour de la cuisine mobile de Floriane : échange de recettes, présentation du « tôt fait » une recette connue des romains paraît-il, pâtissage de celle-ci par François avec dégustation à la clé et un 2e atelier sur la fabrication de tisanes. Puis lecture théâtralisée à voix haute par les élèves de l'école de Moux de textes en lien avec la nourriture.

Au Parc de St-Brisson le 2 juin : Ateliers de cuisine japonaise et de cueillette de fleurs comestibles.

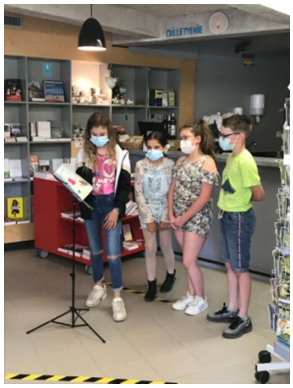

On peut constater que la dynamique est relancée car notre bibliothèque fait partie de celles concernées par le **« Prix des lecteurs des bibliothèques du Morvan »** qui se déroule dès à présent du 1er juin au 27 novembre 2021.

7 livres sont en lice et ce concours est ouvert à tout le public morvandiau, sédentaire ou de passage. Le but du lecteur sera d'élire l'œuvre qu'il aura préférée. Si vous souhaitez y participer et pour tout renseignement, nous vous invitons à venir vous inscrire à la bibliothèque.

Le dépouillement sera fait en public en présence des auteurs concurrents le 4 décembre 2021 à la Maison du Parc Naturel Régional du Morvan.

En dehors de tous ces projets, nous avons eu à cœur ce semestre d'enrichir notre collection par de nombreuses nouveautés (achats ou dons).

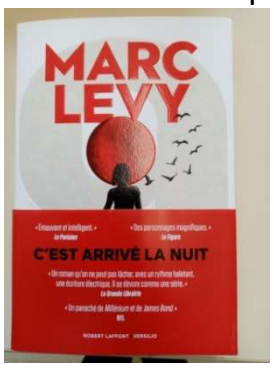

Nos permanences

- lundi de 15h à 17h - mercredi de 14h à 16h - vendredi de 15h à 17h - samedi de 9h30 à 11h30.	Vous souhaitez nous joindre par mail ou par téléphone ? biblioalligny@mailo.com. Tél : 03.86.76.00.00

Toute l'équipe des « accros de la lecture » vous souhaite un bel été

CONFEDERATION NATIONALE DES GARDERIES PARTICULIERES ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(National Confédération of Private Guards and Protection of the Environment)

Bonjour à toutes et tous,

Depuis le 19 mai, l'évolution de la situation sanitaire permet la reprise d'activité pour un certain nombre de secteurs en arrêt depuis plusieurs mois tels que les commerces, les restaurants, les musées, les salles de cinéma ou les théâtres et les centres de formations.

Pour la reprise de ses formations, la Confédération Nationale des Garderies Particulières et de la Protection de l'Environnement (Prestataire de formation continue et professionnelle avec la certification de conformité du Décret QUALITE « Pôle Emploi et autres organismes ») propose cette formation accessible à tout demandeur d'emploi sachant lire, écrire et parler couramment le Français, ainsi qu'à tout ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne, aux Collectivités Territoriales, organismes privés, Syndicats et Communautés de Communes, Hôpitaux, Hospices, Groupements Forestiers, Syndics de Copropriété, OPHLM, ACCA, AICA, Propriétaires, Parcs régionaux.

Il relève par procès-verbal (TOUS délits ET contraventions,…) sur les propriétés dont il a la garde.
Ses procès-verbaux font foi jusqu'à preuve du contraire ».

A vos demandes un Diaporama pourra vous être présenté afin de vous faire connaître les pouvoirs de **Police Administrative et Judiciaire** d'un Garde Particulier concernant la lutte contre toutes sortes d'incivilités.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de très bonnes vacances.

Le Président
Roger ROSSI
Pour de plus amples renseignements concernant les modalités de cette formation vous pouvez appeler au : 03.58.00.10.14 E-mail : rogerossi@sfr.fr

<u>A ne pas oublier</u> : (reprise à la rentrée si la situation sanitaire le permet)

- Gym douce tous les lundis à 10 h à la salle Les Bruyères,
- Bridge le jeudi à 20h salle Les Bruyères

Déjà repris à ce jour :

- Chi gong les mercredis à 16h30(séances spéciales 4ème âge basées sur la respiration et l'équilibre) puis à 18h pour les autres à la salle des fêtes ou salle Les Bruyères,
- le marché qui a lieu le vendredi à partir de 17h30 sur la place du village et qui prend ses quartiers d'hiver dans la salle les Bruyères en novembre et décembre.

MAISON DES GÉNÉRATIONS

AVANT

MAINTENANT

BIENTOT

Venue de la Fanfare d'Asquins le vendredi 30 juillet sur le marché

LE MUSEE

2021 est encore une année bien particulière pour le musée. La réouverture n'ayant pu se faire en mars 2021, c'est le 19 mai 2021 que nous avons pu à nouveau accueillir le public, partiellement puisqu'il a fallu attendre le 9 juin 2021 pour rouvrir la partie café-crêperie.
Il y a néanmoins eu de l'activité au musée pendant cette longue période de fermeture !

Retour sur le début de saison 2021…

Une résidence d'artistes

Du 18 au 26 mars 2021 / Résidence de la Compagnie Altraa

En partenariat avec La Transverse (Corbigny), le musée a accueilli le temps d'une courte semaine Marie Capdeville et Guillaume Lucas (*en photo ci-contre*) de la Cie ALTRAA pour une résidence d'écriture dans le cadre de leur projet *Tes bras les soirs d'orage* autour de la thématique de l'adoption. Une sortie de résidence a eu lieu le 25 mars au musée, sur invitation uniquement en raison des restrictions sanitaires et de la jauge limitée.

"Un laboratoire.
Un bac rempli de sable.
C'est là où nous nous trouvons aujourd'hui.
Et puis de nos mains, chercher ce qu'il y a en dessous, et faire une collection de choses, de toutes sortes de choses. Une collection de mots, de visages, de sensations, une collection de gestes…
Se demander C'est quoi la famille ? C'est le sang ?
Se rencontrer et voir apparaître le matériau brut de la création Tes bras les soirs d'orage.
A jeudi."

Marie Capdeville, 19 Mars 2021, Alligny-en-Morvan.

De nouveaux visages au musée

Ce nouveau bulletin est l'occasion pour moi de me présenter. Je suis Elise Allyot, j'ai 30 ans et je remplace, depuis le 1er février 2021, Marion Blanc au poste de responsable du musée. Marion a quitté ses fonctions le 30 avril, ce qui nous a laissé 3 mois pour pouvoir effectuer la transition sereinement.
Originaire du Morvan où réside une grande partie de ma famille, j'ai choisi après avoir obtenu une Licence d'Histoire et un Master Patrimoine et musées à l'Université Jean Moulin-Lyon 3, de revenir m'installer dans le Morvan (à Anost).
Ma grand-mère maternelle faisait partie de ces Petits-Paris placés dans le Morvan, la thématique du musée me tient donc très à cœur et j'ai bien l'intention de poursuivre le travail effectué jusqu'ici par Marion et avec l'aide de l'Association des amis du musée. Je vous dis donc à très bientôt !

Alexis Gaunet a également rejoint l'équipe du musée début avril 2021, en contrat d'apprentissage.
Dans le cadre d'un partenariat entre l' ADESS 58 et le Lycée François Mitterrand de Château-Chinon, la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs emploie deux étudiants en BTS Tourisme dont Alexis pour le Musée des nourrices et des enfants de l'Assistance publique. Il sera avec nous jusqu'en Août 2022 pendant les vacances scolaires. Il aura parmi ses missions : l'accueil des publics, la médiation (visites guidées et animations) et dans le cadre de sa formation la conceptualisation d'un outil pour valoriser l'histoire et le patrimoine d'Alligny-en-Morvan.

Une façade flambant neuve !

Cela ne vous aura sans doute pas échappé ! La façade du musée a été nettoyée fin mars, juste à temps avant le retour des hirondelles dont les nids ont été conservés lors du nettoyage.

Pour l'occasion, la vitrine extérieure du musée a revêtu les dentelles blanches des nourrices !

Programmation 2021…

Maintenant que le musée a pu rouvrir au public, nous vous avons préparé plusieurs événements au cours de l'année. A vos agendas !

Samedi 3 Juillet_Nuit européenne des musées

Ouverture exceptionnelle du musée de 14h à 22h !
A l'occasion du 35ème anniversaire de la mort de Jean Genet et de l'entrée de ses romans dans la Pléiade, le musée a choisi de rendre hommage à l'écrivain en racontant son enfance. Placé à l'âge de 6 mois dans une famille nourricière d'Alligny-en-Morvan, il y passera une grande partie de son enfance.

Au programme, projection :

- ***Jean Genet, l'enfant rebelle du Morvan***, de Cédric Deville
- ***MORT-BOIS, une enfance de Jean Genet***, un film de Frédéric Labonde et Frédéric Bonnet

Samedi 10 juillet_Projection

Le Morvan des Petits Paris un documentaire de Frédérique Lantieri - Salle des fêtes d'Alligny. Projection et débat à partir de 16h. *Programmation en cours.*

Samedi 11 Septembre 2021_Fantastic Picnic à Alligny

Randonnée / marché / visites guidées du village / course d'orientation*. Programme à venir.*

Week-end des 18 et 19 Septembre_Journées européennes du Patrimoine

Sur le thème « Patrimoine pour tous – Patrimoine ferroviaire » visites guidées du musée et Tour du Tacot.

14 Octobre_Les Contes Givrés

Cie Stoccata – ***La Bonne Colère*** – Théâtre musical / Gumboots - Salle des fêtes d'Alligny.

Automne 2021_Sur-exposition ethnologique au musée

« Musée et Biopolitique ». Programmation en cours.

Association des amis de la Maison des Enfants de l'Assistance publique et des Nourrices.
Pour se renseigner, adhérer, participer, prendre contact avec
asso- map@museedesnourrices.fr

Le musée sera ouvert jusqu'au 11 novembre 2021 !

Plus d'infos sur **https://www.museedesnourrices.fr/**
Suivez-nous également sur **https://www.facebook.com/museedesnourrices**

Pour nous contacter : 03.86.78.44.05 ou accueil@museedesnourrices.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES & OFFICE DE TOURISME MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS

APPRENDRE A NAGER DANS LES GRANDS LACS DU MORVAN

L'objectif du programme « Apprendre à nager dans les Grands Lacs du Morvan » est de donner les moyens aux enfants, dès leur plus jeune âge, de s'approprier ces Grands Lacs, de vaincre leurs appréhensions et de découvrir les activités de pleine nature disponibles sur notre territoire.

Photo d'illustration, au lac de Pannecière

Ainsi, tous les élèves en CM1-CM2 et 6èmes scolarisés sur la communauté de communes ont pu bénéficier en juin dernier de séances d'apprentissage de la nage dans l'un des trois sites naturels retenus (étang du Goulot, lac des Settons ou lac de Pannecière). Concernant les écoliers d'Alligny, l'apprentissage a eu lieu au lac des Settons. Les enfants étaient ravis !
Comme souvent, la réussite d'un tel projet repose sur l'implication des différents partenaires : le Département de la Nièvre, l'Education Nationale, le GE AQUA 58, le comité départemental de natation, les communes, les enseignants, l'EPTB Seine Grands Lacs, le Camping les Soulins à Corancy, le camping de l'étang du Goulot à Lormes et la base Activital aux Settons.

NAGER GRANDEUR NATURE

Dans la continuité du programme « Apprendre à nager », la communauté de communes et l'office de tourisme proposeront du 11 juillet au 22 août 2021 des animations "nage en eau libre" à destination des petits et grands au lac des Settons.

Au menu :

- Des animations « j'apprends à nager » pour les 6-12 ans : un programme d'apprentissage gratuit de 10 séances obligatoires pour permettre aux enfants d'apprendre à nager en toute sécurité.
- Des animations « nagez en Morvan » pour petits et grands avec un programme riche : nage, waterpolo, aquagym, secourisme, etc à 6euros la séance.

Information et réservation :
Office de tourisme Morvan Sommets et Grands Lacs Rive gauche du lac des Settons.
Mail : tourisme@ccmorvan.fr
Tél. : 03 45 23 00 00

MORVAN
sommets & grands lacs
communauté de communes

Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs

03 86 79 43 99
contact@ccmorvan.fr
www.ccmorvan.com
Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs

NAGEZ GRANDEUR NATURE

Du 11 juillet au 22 août 2021
Lac des Settons - Les Branlasses

J'apprends à nager

Stage en eau libre

De 6 à 12 ans
10 séances obligatoires

Du lundi au vendredi
A partir de 10h - séance : 1h

- GRATUIT -
inscription obligatoire

Nagez en Morvan

Nage, water polo, swim-run, secourisme, aquagym...

A partir de 8 ans

Du lundi au dimanche
selon planning

6€ / séance / personne
inscription obligatoire

Réalisation : Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands lacs / Ne pas jeter sur la voie publique

RESERVATION & INFORMATION :

Office de tourisme des settons
03 45 23 00 00
www.morvansommetsetgrandslacs.com

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION · Activita · CNN · AQUA58 · MORVAN sommets & grands lacs